



Communauté de Communes  
de l'Agglomération Migennaise

La vie comme vous l'aimez !

2024/31

**DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 31/2024**  
prise en vertu de la Délibération du Conseil Communautaire 82/2023/ADM du 19  
septembre 2023  
portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes

OBJET : Marché pour la fourniture et livraison de véhicules utilitaires et lourds, neufs  
et occasion

Lot 4 : Utilitaire fourgon de moins de 3.5 tonnes - AVENANT 1

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de la commande publique
- Vu la Délibération 82/2023/ADM du Conseil Communautaire en date du 19 septembre 2023 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes pour toute décision concernant l'intégralité des procédures portant sur la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu la procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché de fourniture et livraison de véhicules utilitaires et lourds, neufs et occasion.
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne le 19/06/2024
- Vu la commission d'appel d'offre en date du 18/09/2024

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'appliquer une retenue de garantie.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant 1 au marché, supprimant la retenue de garantie de 5% prévue dans les pièces du marché.

ARTICLE 2 : de signer l'avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant avec la société SAS SEGARP ARPOULET UTILITAIRES.

Fait à Migennes, le 29/09/2024

Le Président,

F. BOUCHER



1 bis, rue des Ecoles - 89400 MIGENNES ☎ 03-86-92-66-85 ✉ ccam@migennais.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2024

Reçu en préfecture le 04/11/2024

Publié le 04/11/2024

ID : 089-248900383-20240930-DEC\_31\_2024-AR